

Mardi 31 mars 2020

COVID-19

La Communauté urbaine Caen la mer annonce des mesures tarifaires exceptionnelles pour les abonnés annuels Twisto

Au vu de la prolongation de la période de confinement, la Communauté urbaine Caen la mer a décidé de mettre en place de mesures tarifaires exceptionnelles pour les abonnés annuels Twisto.

Dans le cadre des mesures gouvernementales pour lutter contre la propagation du COVID-19, la Communauté urbaine Caen la mer et Keolis Caen Mobilités se sont attachées en priorité à garantir la **continuité du service public**.

Toutefois, la période de confinement étant prolongée par l'Etat, la Communauté urbaine Caen la mer a décidé de mettre en place des **mesures tarifaires exceptionnelles** pour les abonnés annuels Twisto, mesures qui seront mises en œuvre pour les abonnés en cours de validité au 1^{er} avril 2020 :

Abonnés annuels Twisto payant par prélèvement automatique	Mensualité d'avril 2020 non prélevée
Abonnés annuels Twisto ayant payés au comptant	Prolongation d'un mois de la durée de validité de l'abonnement annuel
Pour les abonnés annuels Twisto Vélolib et Twisto Vélopark	Prolongation d'un mois de la durée de validité de l'abonnement annuel
Pour les abonnés annuels Twisto Véloloc	Prolongation de la durée de location du Véloloc jusqu'au 3 mai 2020

Concernant les **demandeurs d'emploi** bénéficiaires de la gratuité et afin de limiter tous les déplacements, le rechargement du 2^e trimestre va être effectué automatiquement et à distance par Keolis.

Toutes les mesures mises en œuvre ne nécessitent **aucune action de la part des abonnés Twisto**. Néanmoins, la Communauté urbaine Caen la mer rappelle la nécessité de valider son titre de transport à chaque montée dans les bus et Tramway ainsi qu'en correspondance pour favoriser d'éventuelles adaptations de l'offre de transport.

POUR RAPPEL

Depuis le lundi 16 mars 2020, 35% de l'offre de transport est assurée afin de **garantir la continuité du service public**. A travers ces mesures, la Communauté urbaine Caen la mer a notamment fait le choix de maintenir la desserte des établissements hospitaliers, des zones de travail et des établissements de « première nécessité » (commerces alimentaires, pharmacies...).

Contact presse :

Direction des Relations Institutionnelles et Territoriales
Responsable communication - Daniela Terzi - 02 31 25 45 94 - 07 84 51 03 97
courriel : d.terzi@caenlamer.fr

